

Séance du 22 février 2024
Délibération N° 33-2024

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Secondaire" : 14

Présents : 12

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
	M. G. CRÉSPIN	Mme M. DENIS	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD
	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN		M. K. BETTAL	Mme B. MILLET
	SUPPLEANT : M. C. BABOU			
EXCUSES : TITULAIRES :	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA	

AFFECTATION DE FONCTIONNEMENT DU RESULTAT 2023, COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ».

Résultat reporté 2022.....	+ 998,79 €
Affectation 2023 en investissement :	/
Résultat 2023.....	0,00 €
Total à affecter :	+ 998,79 €

Restes à réaliser en investissement

Dépenses.....	0,00 €
Recettes.....	0,00 €

Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2022 :	0,00 €
Excédent d'investissement au 31.12.2023 :	+ 0,00 €
	0,00 €
Affectation du Résultat au C/ 1068 (en recettes)	/

Récapitulatif :

Reprise en fonctionnement au C/002 (en recettes)	+ 998,79 €
Affectation au C/1068 (en recettes)	/
Total :	+ 998,79 €

Certifie exécutoire, compte tenu de :
Sa réception en Préfecture le2024,
Sa Publication le2024,
Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

